



*La participation aux différentes activités proposées par l'association nécessite la souscription d'une carte annuelle d'adhérent, valable pour toute la famille, d'un montant de 12 €.*

*Chaque adhérent peut choisir une ou plusieurs activités moyennant une cotisation annuelle ou trimestrielle propre à chacune d'entre elles.*

*Les cours sont payables en début d'année.*

*Pour les ateliers fonctionnant par trimestre, 3 chèques sont à remettre au moment de l'inscription en septembre. Ils ne seront encaissés qu'au début de chaque cycle.*

*Adressez votre bulletin et votre paiement à :*

*Yves MONTAGNON 22, Avenue du Général De Gaulle*

*37550 SAINT AVERTIN*



**Association du Moulin de Veigné**  
Agréée Jeunesse et sports



[www.moulin-veigne.com](http://www.moulin-veigne.com)  
[moulindeveigne@wanadoo.fr](mailto:moulindeveigne@wanadoo.fr)